

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013

DELIBERATION N° DEL014-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 11 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 5 février 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. C. PICCA en date du 11/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 06/02/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/02/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à P. VERRI en date du 11/02/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 06/02/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Jérôme DESMOULINS, Claude SERGENT.

Mme Christiane EGEA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Subvention communale à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise dans le cadre de l'accompagnement de la commune dans la phase « émergence des enjeux » préalable au lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé en séance du conseil municipal du 13 décembre 2006 (délibération n° 133-06) et a depuis fait l'objet de trois procédures de modification dont la dernière a été approuvée en séance du conseil municipal du 12 mars 2012 (délibération n° DEL024-12). Face aux nouvelles réglementations (Grenelle de l'Environnement,...), à la nécessité d'intégrer le PLU plus largement dans

l'intercommunalité ainsi qu'aux enjeux de développement urbain, il faut réfléchir à son évolution.

Il apparaît important de mobiliser les élus, les techniciens, les personnes ressources et les habitants susceptibles de contribuer largement aux attendus découlant de ce long processus de réflexion, afin de cerner précisément l'ensemble des enjeux stratégiques du futur PLU.

Pour mener à bien à cette réflexion, la commune souhaite solliciter l'expertise de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) notamment dans la préparation et l'animation de deux séminaires de réflexion stratégique préalable au lancement de la procédure de révision du PLU, mobilisant les élus de la commune, les techniciens et les membres de la commission extra-municipale « aménagement de l'espace ».

Cette mission de l'AURG se décompose de la manière suivante :

- une réunion technique préparatoire aux séminaires.
- une animation d'un premier séminaire sur les thématiques « aménagement urbain » et « économie ».
- une animation d'un séminaire sur les thématiques « environnement » et « énergie ».
- une rédaction des principaux enjeux stratégiques motivant la mise en révision du PLU.

Cette assistance, au croisement des thématiques et des champs d'intervention de l'Agence d'urbanisme (au sens de l'article L121-3 du Code de l'Urbanisme) s'inscrit dans le programme partenarial de l'AURG 2013. Pour la réalisation de cette étude, la commune de Gières versera une subvention de 4 560 euros à l'Agence d'urbanisme, au titre de sa participation au programme partenarial de l'AURG dont elle est membre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur les missions de l'étude, tels que détaillées ci-dessus,
- de solliciter l'expertise de l'AURG pour mener à bien cette réflexion,
- de verser une subvention de 4 560 euros à l'AURG, dans le cadre de son programme partenarial 2013,
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier,
- d'inscrire les crédits au budget.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 20 voix pour et 5 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI